

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 26 OCTOBRE 2023

Délibération n°2023-10-14

L'an deux mille vingt-trois et le 26 octobre, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint-Michel-sur-Rhône, sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

■ Nombre de membres en exercice	:	35
■ Quorum	:	18
■ Nombre de membres présents	:	21
■ Nombre de votants	:	28
■ Date de la convocation	:	18 octobre 2023

Objet : Maison des services - Petite enfance : Attribution du marché de travaux de réhabilitation de la crèche de Vérin

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

CHAVANAY :	Mme Nathalie BÉAL (<i>Pouvoir de Mme Brigitte BARBIER</i>) -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, Mme Marcelle CHARBONNIER, M. Laurent CHAIZE -
MALLEVAL :	M. Thomas PUTMAN (<i>Pouvoir de Mme Christelle MARCHAL</i>) -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX, Mme Martine JAROUSSE, Mme Agnès VORON, M. Stéphane TARIN (<i>Pouvoir de M. Jean-François CHANAL</i>) -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	M. Jacques GERY (<i>Pouvoir de Mme Annick FLACHER</i>) -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI (<i>Pouvoir de M. Jacques BERLIOZ</i>) -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT (<i>Pouvoir de M. Patrick MÉTRAL</i>), M. Christian CHAMPELEY (<i>Pouvoir de Mme Véronique MOUSSY</i>) -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ, (<i>Pouvoir à Jean-Louis POLETTI</i>) -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL (<i>Pouvoir à Serge RAULT</i>), M. Yannick JARDIN, M. Jean-Baptiste PERRET, Mme Brigitte BARBIER (<i>Pouvoir à Mme Nathalie BÉAL</i>) -
CHUYER :	Mme Gisèle BONNAY -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL (<i>Pouvoir à M. Thomas PUTMAN</i>) -
PÉLUSSIN :	M. Jean-François CHANAL (<i>Pouvoir à M. Stéphane TARIN</i>), Mme Franceline COMAS -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER (<i>Pouvoir à M. Jacques GERY</i>) -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	Mme Sylvie GUISSSET -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	Mme Véronique MOUSSY (<i>Pouvoir à M. Christian CHAMPELEY</i>).

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

PÉLUSSIN :	Mme Corinne ALLIOD KOERTGE.
------------	-----------------------------

M. Serge RAULT expose par délibération n°23-09-34 du 28 septembre 2023 que le conseil communautaire a approuvé le projet et autorisé le lancement du marché de travaux pour la rénovation de la crèche de Vérin pour un montant estimatif de travaux de 361 900 € HT.

Le marché a été lancé par procédure adaptée, ouverte à la négociation éventuelle avec une date limite de réception des offres au 9 octobre 2023.

Le marché est alloué en 10 lots, le nombre de plis réceptionnés par lot est le suivant :

Lot(s)	Désignation	Nombre de plis réceptionnés
01	Terrassements - VRD – Espaces verts	2
02	Gros œuvre	6
03	Couverture - Zinguerie	1
04	Menuiseries extérieures aluminium-Occultations	6
05	Serrurerie - Métallerie	8
06	Menuiseries intérieures bois - Bardage	4
07	Plâtrerie - Faux plafonds - Peinture	7
08	Revêtements de sols et muraux	1
09	Chauffage – Ventilation - Sanitaire	2
10	Electricité	2

Des prestations supplémentaires éventuelles étaient prévues au DCE, avec réponse obligatoire des candidats pour les lots 6, 7, 9 et 10, définies ainsi :

Lots	Nb	Libellé
6	1	Traitement acoustique des dortoirs
7	1	Traitement acoustique des cuisines et sanitaires
9	1	Réfection plafond cuisine
	2	Réfection plafond change sanitaire
10	1	Réfection plafond cuisine
	2	Réfection plafond change sanitaire

Une visite des lieux était obligatoire pour les lots 2, 3, 4, 6, 9 et 10.

Au regard du rapport d'analyse, la commission des marchés publics réunie le 17 octobre 2023 a validé le classement des offres pour les lots 1, 2, 3, 5, 6, 8, 9 et demandé une négociation pour les lots 4, 7 et 10. La négociation terminée ;

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver l'attribution des lots de la consultation ainsi :
 - Lot 1 : Terrassements - VRD – Espaces verts
Attributaire : Entreprise GENEVRAY
Montant : 18 554.95 € HT
 - Lot 2 : Gros œuvre
Attributaire : Entreprise MGC CONSTRUCTIONS
Montant : 24 398.74 € HT

- Lot 3 : Couverture - Zinguerie
Attributaire : Entreprise DI-ZINGUEUR
Montant : 20 614.01€ HT
 - Lot 4 : Menuiseries extérieures aluminium-Occultations
Attributaire : Entreprise V.M.V
Montant : 39 079 € HT
 - Lot 5 : Serrurerie - Métallerie
Attributaire : Entreprise 1G2B
Montant : 19 705 € HT
 - Lot 6 : Menuiseries intérieures bois - Bardage
Attributaire : Entreprise DI-ZINGUEUR
Montant : 96 623.67 € HT + Prestations Supplémentaires Éventuelles (PSE) 1 :
2 735.28 € HT = 99 358.95 € HT
 - Lot 7 : Plâtrerie - Faux plafonds - Peinture
Attributaire : Entreprise MARRON FRERES
Montant : 23 000 € HT + PSE1 : 2 429.07 = 25 429.07 € HT
 - Lot 8 : Revêtements de sols et muraux
Attributaire : Entreprise SIAUX
Montant : 10 529 € HT
 - Lot 9 : Chauffage – Ventilation - Sanitaire
Attributaire : Entreprise GRANGE ET FILS
Montant : 19 848 € HT + PSE 1 : 40.00 € HT + PSE 2 : 60.00 € HT =
19 948.00 € HT
 - Lot 10 : Electricité
Attributaire : Entreprise BEAUX ELECTRICITE
Montant : 26 000 € HT + PSE1 : 241 € HT + PSE2 : 616 € HT = 26 857 € HT
- Autorise M. le Président à signer les marchés ainsi que tout document relatif à l'application de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,


Serge RAULT
(Loire)

Secrétaire de séance


Hervé BLANC
(Loire)

- Lot 3 : Couverture - Zinguerie
Attributaire : Entreprise DI-ZINGUEUR
Montant : 20 614.01€ HT
 - Lot 4 : Menuiseries extérieures aluminium-Occultations
Attributaire : Entreprise V.M.V
Montant : 39 079 € HT
 - Lot 5 : Serrurerie - Métallerie
Attributaire : Entreprise 1G2B
Montant : 19 705 € HT
 - Lot 6 : Menuiseries intérieures bois - Bardage
Attributaire : Entreprise DI-ZINGUEUR
Montant : 96 623.67 € HT + Prestations Supplémentaires Éventuelles (PSE) 1 :
2 735.28 € HT = 99 358.95 € HT
 - Lot 7 : Plâtrerie - Faux plafonds - Peinture
Attributaire : Entreprise MARRON FRERES
Montant : 23 000 € HT + PSE1 : 2 429.07 = 25 429.07 € HT
 - Lot 8 : Revêtements de sols et muraux
Attributaire : Entreprise SIAUX
Montant : 10 529 € HT
 - Lot 9 : Chauffage – Ventilation - Sanitaire
Attributaire : Entreprise GRANGE ET FILS
Montant : 19 848 € HT + PSE 1: 40.00 € HT + PSE 2: 60.00 € HT =
19 948.00 € HT
 - Lot 10 : Electricité
Attributaire : Entreprise BEAUX ELECTRICITE
Montant : 26 000 € HT + PSE1 : 241 € HT + PSE2 : 616 € HT = 26 857 € HT
- D'autoriser M. le Président à signer les marchés ainsi que tout document relatif à l'application de la présente décision.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- Approuve l'attribution des lots de la consultation ainsi :
 - Lot 1 : Terrassements - VRD – Espaces verts
Attributaire : Entreprise GENEVRAY
Montant : 18 554.95 € HT
 - Lot 2 : Gros œuvre
Attributaire : Entreprise MGC CONSTRUCTIONS
Montant : 24 398.74 € HT